



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 avril 2024

Lutte contre la résistance aux antimicrobiens : Le premier appel à projets du plan Écoantibio 3 est ouvert

Lancé en novembre 2023, le nouveau plan de lutte contre les risques liés à l'antibiorésistance en santé animale, dénommé Écoantibio 3, entre dans sa phase opérationnelle. Ce 15 avril 2024, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a annoncé le lancement du premier appel à projets du plan, au titre de l'année 2024, lors d'une visite au lycée agricole de Mirecourt (Vosges). Il financera des projets destinés à acquérir de nouvelles connaissances ou à faire évoluer les pratiques dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens ou aux antiparasitaires en santé animale dans une approche « Une seule santé ».

Dans un récent rapport publié le 4 avril par le groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens, il est estimé qu'en l'absence de réponse appropriée, l'antibiorésistance engendrera d'ici 2035 une diminution moyenne de l'espérance de vie de 2 ans. La lutte contre la résistance aux antibiotiques est donc au cœur des enjeux « Une seule santé ».

Le ministère chargé de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est engagé depuis plus d'une décennie dans la réduction de l'usage des antibiotiques en santé animale, avec de très bons résultats à la clé (voir encadré). Afin d'amplifier ces résultats, les pouvoirs publics ont lancé le 18 novembre 2023 un nouveau plan 2023-2028, dénommé [Écoantibio 3](#), qui vise à maintenir les bons niveaux actuels d'exposition des animaux d'élevage aux antibiotiques et de réduire de 15 % l'exposition des chiens et des chats dans les cinq ans. Il promeut également l'usage raisonné des antimicrobiens et des antiparasitaires.

Pour concrétiser les actions d'Écoantibio 3, un appel à projets d'un montant de 2 millions d'euros sera mené chaque année sur la période 2024-2028. En déplacement au lycée agricole de Mirecourt (Vosges) le 15 avril, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a annoncé l'ouverture du premier de ces appels à projets au titre l'année 2024.

Écoantibio 3 vise, en effet, à ce que chaque éleveur professionnel ait dans sa formation initiale une sensibilisation sur les risques liés aux résistances aux antibiotiques et aux antiparasitaires et une connaissance des pratiques permettant de protéger son élevage contre l'apparition et la diffusion de ces résistances.

S'adressant aux acteurs des filières animales, notamment de la recherche, cet appel à projets permettra de financer des projets de recherche et d'action pour acquérir de nouvelles connaissances ou faire évoluer les pratiques.

Les candidatures à l'appel à projets Écoantibio 3, au titre de 2024, sont ouvertes du 15 avril au 14 juin 2024, et les conditions de dépôt de projets [sont consultables ici](#).

Poursuivre et amplifier les résultats positifs des plans Écoantibio 1 et 2

Cet appel à projets se déroule dans la continuité de ceux réalisés au cours des plans Écoantibio 1 et 2, qui ont permis de **financer plus de 200 projets de recherche et d'action**. Ces projets ont contribué aux bons résultats des plans Écoantibio 1 (2011-2017) et 2 (2017-2022) : entre 2011 et 2022, l'exposition des animaux aux antibiotiques a baissé de 52 % en France, et l'exposition aux antibiotiques critiques tels que les céphalosporines de troisième et de quatrième génération a baissé de 95 %.

Plus d'information [sur Écoantibio](#).

Plus d'information [sur le concept « Une Seule Santé »](#)

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv